

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 avril 2010 à 19 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	mairesse
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district no 1
M. Daniel T. Brown	conseiller district no 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district no 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district 4
M. René Levac	conseiller district no 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district no 6

Est également présent :

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale atteste la réception de l'avis requis par l'article 153 du Code municipal par tous les membres du Conseil donc une copie est jointe en annexe « A ».

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, déclare la séance légalement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 10-04-174

Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 avril 2010

Le point 4.2 « Parc thématique Leroux : ouverture » est retiré de l'ordre du jour et devient un point d'information au Conseil.

Le point 4.3 est ajouté à l'ordre du jour : Club de tennis : réparation

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 tel que modifié.

Prière

Constatation du quorum

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 avril 2010

2. Règlement

2.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 326-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale et abrogeant le règlement n° 325-2010

3. Municipal

3.1 Réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville : mandat

3.2 Tekno : analyse de base et fréquence d'échantillonnage pour le puits des Chênes

3.3 Les Consultants LBCD : étude d'avant-projet pour la mise à niveau de la station d'eau potable des Chênes

3.4 Le Jardin des Moussaillons : subvention

3.5 École primaire Marguerite-Bourgeoys : demande pour duathlon-triathlon

4. Loisirs

4.1 Soirée hommage aux bénévoles : demande de subvention

4.2 Projet de BMX : autorisation conditionnelle pour subvention

4.3 Club de tennis : réparation

5. Base de Plein Air des Cèdres

5.1 Conseil des arts et de la culture : demande de réservation

5.2 Installation d'une clôture pour piscine et réservoir de gaz propane : mandat

5.3 Achat d'une barrière à guérite

Période de questions aux citoyens (points à l'ordre du jour uniquement)

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Résolution no : 10-04-175

Adoption du règlement d'emprunt n° 326-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale et abrogeant le règlement n° 325-2010

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser des travaux de construction pour une nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les coûts du projet et des honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux totalisent une somme n'excédant pas la somme de 1 965 111,33 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres recevra une aide financière du ministre de la Culture, des Communications et de la condition féminine de l'ordre de 808 800 \$ dans le cadre de son programme Aide aux immobilisations;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du solde de 1 156 311,33 \$;

ATTENDU QUE le Code municipal permet à la Municipalité d'imposer une taxe et d'emprunter de l'argent aux fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 avril 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente assemblée;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'une soirée d'information aux citoyens a eu lieu le mercredi 7 avril 2010;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente assemblée;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le mardi 27 avril 2010 de 9 h à 19 h à l'Hôtel de Ville de la Municipalité;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

Le Conseil de la Municipalité des Cèdres est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale selon les plans et devis préparés par l'entreprise *Normand Langlois, architecte*, portent le numéro 070621-02 en date du 12 septembre 2007 incluant les frais, taxes et imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée en date du 10 septembre 2007 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 MONTANT

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme 1 156 311,33 \$ \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 156 311,33 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Que le présent règlement abroge le règlement n° 325-2010.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Géraldine T. Quesnel
Mairesse

Mario Besner
Directeur général et secrétaire trésorier

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 10-04-176

Réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville : mandat

CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour la réalisation des travaux de réaménagement au 2^e étage de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont :

- *Les Menuiseries Laurent Proulx et fils Inc. au coût de 52 698 \$ (taxes en sus);*
- *Travaux solution Champagne au coût de 53 8000 \$ (taxes en sus).*

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise *Les Menuiseries Laurent Proulx et fils Inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des bâtiments, M. Gilles Daoust;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Les Menuiseries Laurent Proulx et fils Inc.* pour la réalisation des travaux de réaménagement au 2^e étage de l'Hôtel de ville au coût de 52 698 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-177

Tekno : analyse de base et fréquence d'échantillonnage pour le puits des Chênes

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise *Les Consultants LBCD* concernant la caractérisation de l'eau au puits des Chênes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige trois prélèvements et analyses devant être effectuées aux mois de mai, juin et juillet;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise *Tekno* afin d'effectuer ces prélèvements;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Tekno* pour les analyses de base et fréquence d'échantillonnage pour le puits des Chênes au coût de 1 395,15 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-178

Les Consultants LBCD : étude d'avant-projet pour la mise à niveau de la station d'eau potable des Chênes

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude d'avant-projet pour la mise à niveau de la station d'eau potable des Chênes;

CONSIDÉRANT QUE l'étude permettra d'évaluer le travail requis pour la mise à niveau et l'ajout d'équipements de déferrisation et de démanganisation biologique de l'eau potable à la station d'eau potable des Chênes;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra également de réaliser la demande de subvention pour le programme FCCQ (Fonds Chantier Canada-Québec);

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Les Consultants LBCD*;

Il est
PROPOSÉ PAR, Daniel T. Brown,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Les Consultants LBCD* pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la mise à niveau de la station d'eau potable des Chênes au coût de 22 000 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-179

Le Jardin des Moussaillons : subvention

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'organisme *Le Jardin des Moussaillons*;

CONSIDÉRANT QU'un versement de 1 000 \$ a été prévu au budget 2010 pour cet organisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, M. François Robillard;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE VERSER un montant de 1 000 \$ à l'organisme *Le Jardin des Moussaillons*.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-180

École primaire Marguerite-Bourgeoys : demande pour duathlon-triathlon

CONSIDÉRANT QUE l'école Marguerite-Bourgeoys organise un duathlon-triathlon le 17 juin prochain de 8 h 30 à 11 h 30 et ce, dans la cour d'école et dans les rues avoisinantes de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le duathlon se déroulera en après-midi dans le fleuve aux abords du quai municipal;

CONSIDÉRANT la demande de l'école consiste à procéder à la fermeture partielle du quadrilatère des rues St-Thomas, St-Pierre, Daoust et St-Joseph et à l'entretien de la chaussée;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'APPUYER l'activité de duathlon-triathlon organisée par l'école Marguerite-Bourgeoys en acceptant leurs diverses requêtes.

QU'En cas de pluie, l'activité sera reportée au 22 juin 2010.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS

Résolution no : 10-04-181

Soirée hommage aux bénévoles : demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la *Semaine des Municipalités* du 30 mai au 5 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres désire remercier les bénévoles qui participent au développement communautaire, social, culturel et sportif;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ORGANISER une « Soirée hommage aux bénévoles » au pavillon Récréatif des Bénévoles;

QUE la date est à déterminer;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-182

Projet de BMX : autorisation conditionnelle pour subvention

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la réalisation d'un site de BMX;

CONSIDÉRANT les vérifications en cours quant aux servitudes, à l'écoulement des eaux et de la sécurité du puits;

CONSIDÉRANT l'échéancier serré du projet;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'allocation d'une somme de 5 000 \$ pour la réalisation d'une étude dans le cadre du projet de BMX à Les Cèdres et ce, conditionnellement à ce que les vérifications effectuées soient conformes aux normes;

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-183

Club de tennis : réparation

CONSIDÉRANT l'ouverture des activités du Club de tennis Les Cèdres au début du mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE le Club de tennis Les Cèdres a offert ses services pour réparer les fissures sur les courts de tennis;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de produits pour la réparation des courts de tennis de même que l'achat d'une porte pour le cabanon servant à remiser les équipements du Club de tennis et ce, pour un montant de 1 500 \$.

QUE la dépense soit affectée au budget des loisirs.

Adopté à l'unanimité

BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES

Résolution no : 10-04-184

Conseil des arts et de la culture : demande de réservation

CONSIDÉRANT la requête du *Conseil des arts et de la culture* de bénéficier gratuitement de la Base de Plein Air dans le cadre de leur événement « Les Rites de passage » qui se déroulera le 23 mai prochain de 13 h à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'inscrit dans le cadre du suivi du projet des « Sept merveilles de Vaudreuil-Soulanges »;

CONSIDÉRANT QUE la Base de Plein Air des Cèdres a été nommée dans la catégorie « *Zone naturelle et ambassadeur à vocation non lucrative* »;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de fournir gratuitement le stationnement et l'espace pour l'installation requis pour ce projet à la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-185

Installation d'une clôture pour piscine et réservoir de gaz propane : mandat

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une nouvelle clôture autour de la piscine et du réservoir de gaz propane;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont :

Piscine

- *Clôture Loiselle au coût de 7 730,13 \$ (taxes incluses);*
- *Clôture Raymond au coût de 7 721,77\$ (taxes incluses).*

Réservoir de gaz propane

- *Clôture Loiselle au coût de 3 093,90 \$ (taxes incluses);*
- *Clôture Raymond au coût de 3 509,84\$ (taxes incluses).*

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise *Clôture Loiselle.*;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Clôture Loiselle* pour l'installation d'une clôture autour de la piscine au coût de 7 730,13 \$ (taxes incluses);

DE MANDATER l'entreprise *Clôture Loiselle* pour l'installation d'une clôture autour du réservoir de gaz propane au coût de 3 093,90 \$ (taxes incluses);

QUE la dépense soit affectée au pacte rural.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-186
Achat d'une barrière à guérite

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une barrière à guérite au bâtiment d'accueil;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont :

- *Clôture Loiselle au coût de 1 989,47 \$ (taxes incluses);*
- *Clôture Raymond au coût de 1 693,13\$ (taxes incluses).*

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise *Clôture Raymond*;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Clôture Raymond* pour l'achat d'une barrière à guérite au coût de 1 693,13 \$ (taxes incluses).

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parc et terrain de jeux* (Canadien pacifique).

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : 19 h 40

Fin de la période de questions : 19 h 42

Parole au Conseil

Résolution no : 10-04-187
Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemlin,
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance extraordinaire à 19 h 42.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le directeur général et
secrétaire trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Mario Besner